

# Déclaration Entreprises et administrations

Renvoyez ce document par e-mail ou  
par courrier à votre délégation Sacem



SACEM  
Residence Les Grands Ducs  
3 A Boulevard Eugene Spuller  
CS 30936  
21009 DIJON CEDEX

Téléphone : 03 69 67 27 00  
Courriel : dl.dijon@sacem.fr

Consultez nos tarifs et services en ligne sur [www.sacem.fr](http://www.sacem.fr)



Merci par avance de renseigner précisément ce formulaire.

Ensemble faisons vivre la musique

Nom et prénom du responsable : ROBERT BETHUNE CAROLINE N/réf. : 134562242  
Qualité du responsable (propriétaire, gérant de SARL, directeur d'établissement, etc.) : Directrice Générale  
Nom de la personne à contacter : 1 dem Tél. 0751 039 650  
Enseigne de l'établissement : SAS CAROLINE PARENT ET ASSOCIES  
S'il s'agit d'une société, préciser sa forme juridique (SA, SARL...): SAS  
sa dénomination : SAS CAROLINE PARENT ET ASSOCIES  
l'adresse de son siège social : 10 Rue des Naugesons 21200 Beaune  
Adresse de l'établissement : 10 Rue des Naugesons 21200 Beaune et 12  
me Pierre JACQUEUX BEAUNE Code postal : 21200  
Courriel : robert.bethune@yahoo.fr Site Internet :  
N° SIRET : 493 856595000 43  
Tiers payeur :

Il s'agit de la personne que vous pouvez désigner pour recevoir les factures et acquitter les montants des droits d'auteur en votre nom (cabinet comptable...).

OUI, JE DIFFUSE DE LA MUSIQUE ET JE SOUHAINTE RECEVOIR UN DEVIS ET UNE PROPOSITION DE CONTRAT

1. DATE DU DÉBUT DES DIFFUSIONS

2. EFFECTIF DE L'ÉTABLISSEMENT / DU SITE

Nombre de salariés :

Salariés de l'établissement quel que soit leur statut (salarié, salarié détaché, en régie, en contrat de professionnalisation / d'alternance, en contrat d'usage...). Les stagiaires ne sont pas comptabilisés.

S'il s'agit d'un établissement de coworking (\*), le critère « Nombre de salariés » est remplacé par « Nombre de postes de travail ».

(\*) espaces de travail partagés dans lesquels l'exploitant met à disposition de chacun les outils et le matériel nécessaires pour travailler : connexion internet, bureaux...

3. MUSIQUE DANS LES LOCAUX DE L'ÉTABLISSEMENT / DU SITE

Sonorisation de l'établissement  Oui  Non

NEANT

Diffusion de musique ou de programmes TV dans vos locaux professionnels (ateliers, usines, entrepôts, bureaux, open-spaces...), vos espaces spécifiques dédiés aux salariés (cafétéria, salles de repos et de détente, espaces de convivialité, salles de sport, crèche d'entreprise...) et/ou vos espaces communs (espaces d'accueil visiteurs, couloirs, ascenseurs...) et votre parking.

Si vous faites appel à une société spécialisée dans la fourniture de programmes musicaux, merci d'indiquer ses coordonnées

Événements organisés en interne  Oui  Non

Réunions, séminaires, pots de départ, anniversaires, événements du comité social et économique, cérémonies, promotions, démonstrations, lancement de produits ou de services... au cours desquels de la musique est diffusée.

Si oui, indiquez le forfait choisi :

Le forfait annuel « illimité » qui permet d'organiser dans l'établissement un nombre illimité d'événements

Nombre prévisionnel d'événements organisés dans l'année (\*) :

Le forfait « jusqu'à 5 événements par an »

Attention : les événements organisés avec le concours de musiciens et d'artistes-interprètes, dont le budget des dépenses excède 3 000 € TTC ou qui ont lieu en dehors de l'établissement, ne sont pas inclus dans ce forfait. Ils doivent faire l'objet d'une déclaration complémentaire auprès de votre délégation régionale Sacem ou sur [www.sacem.fr](http://www.sacem.fr)

(\*) Cette information vous est demandée pour des raisons de statistiques et de répartition des droits entre les créateurs dont les œuvres ont été exploitées.

Renvoyez ce document à votre délégation régionale Sacem  
Pour trouver ses coordonnées, rendez-vous sur [www.sacem.fr](http://www.sacem.fr) > La Sacem en région

Le budget des dépenses comprend :

- **le budget artistique** : salaires/cachets des personnels artistiques y compris le personnel technico-artistique et charges liées à ces rémunérations
- **les frais techniques** : frais technico-artistiques (sonorisation, éclairage, décors scéniques, costumes, location d'instruments et/ou de matériel) et frais matériels d'accueil des artistes et du public (salles, chapiteaux, champs clos, voies publiques, parquets, podium, scène, gradins, barrières, chaises...)
- **les éventuels frais de publicité et de communication** : affiches, tracts, mailings, médias, véhicules publicitaires.

Dans l'hypothèse où vous ne connaissez que le budget artistique, ce montant doit être majoré de 25%.

WEANT.

#### 4. AUTRES SONORISATIONS

##### Sonorisation musicale de votre attente téléphonique

Si vous connaissez la capacité d'appels maximale de l'établissement, indiquez le nombre : .....  
(le justificatif technique devra être transmis à votre délégation régionale)

##### Site Internet sonorisé

**NON, JE NE DIFFUSE PAS DE MUSIQUE ET J'AI BIEN NOTÉ QU'IL FAUT L'AUTORISATION DE LA SACEM POUR TOUTE DIFFUSION PUBLIQUE.**

Je soussigné(e) Robert Bethune Directeur Général déclare exacts les renseignements ci-dessus mentionnés et sollicite de la Sacem l'autorisation préalable prévue par les dispositions législatives nationales relatives à la protection du droit d'auteur.

Fait à Beaune Le 02/03/2020 Signature

  
**SAS CAROLINE PARENT & ASSOCIES**  
10 B rue de Naigeons  
21200 BEAUNE - FRANCE  
R.C.S. Dijon  
ccise FR 007